

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,  
SEANCE ORDINAIRE, DU 24 JUIN 2025 A 20H00**

Le 24 juin 2025, à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Elisabeth Burnouf, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Elisabeth Burnouf, M. Laurent Poussard, Mme Nelly Dugardin, Mme Anne-Sylvie Prenat, Mme Karine Chabeuf, M. Michel Bonnemains, Mme Annick Renaux, M. Samuel Fossey, Conseillers Municipaux.

Absences excusées : M. Denis Chanteloup, M. Serge Tirel, Mme Céline Boullé, Mme Aline Lemettez, M. Stéphane Regnault.

Procurations : M. Denis Chanteloup à Mme Elisabeth Burnouf, M. Serge Tirel à M. Michel Bonnemains, M. Stéphane Regnault à Mme Karine Chabeuf.

Absents non excusés : M. Stéphane Simon, M. Gérald Lebredonchel

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sylvie Prenat

En préambule, M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1 - Convention de service commun ouest cotentin**

Des échanges portant sur le devenir des services communs ont démarré en septembre 2024 entre les maires du pôle de proximité des Pieux sous l'impulsion de la commune de Flamanville.

Celle-ci a en effet indiqué son souhait d'intégrer la majeure partie des compétences gérées collégialement via cet outil de mutualisation que constitue les services communs.

Ainsi, il est proposé aujourd'hui qu'une nouvelle convention de service commun entre en vigueur au 1er juillet prochain.

Dans cette nouvelle convention, la commune de Flamanville adhère à l'ensemble des compétences à l'exception du scolaire et de la restauration scolaire.

En outre, la clé de répartition des financements est modifiée. Dorénavant, ce n'est plus la population DGF de 2018 qui sert de référence mais la richesse fiscale de chacune des communes membres.

Certaines autres modifications ont également été intégrées : la représentation de chaque commune au sein de la commission de territoire de service commun, les décisions qui nécessitent l'approbation d'une délibération par chaque commune, le rôle des suppléants, les modalités d'appels de fonds et de facturation ou encore le changement de nom du pôle de proximité qui serait dénommé Ouest Cotentin.

Enfin, il est prévu la faculté que des participations exceptionnelles des communes membres sur des projets d'investissement soient dorénavant rendues possibles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-122 en date du 29 juin 2017 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin décidant de la restitution des compétences optionnelles,

Vu la délibération n° 2018-069 en date du 24 mai 2018 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin décidant de la restitution des compétences complémentaires et facultatives,

Vu la convention de création du service commun du pôle de proximité des Pieux du 28/01/2019, son règlement et ses avenants n°1 et 2,

Vu la convention de création du service commun petite enfance de Flamanville du 19 mars 2019 et ses avenants,

Considérant le projet de création du service commun pôle de proximité Ouest Cotentin et la nouvelle convention jointe en annexe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'acter la participation de la commune au sein du service commun pôle de proximité Ouest Cotentin à compter du 1er juillet 2025,
- D'autoriser le maire ou ses adjoints à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et notamment la convention de service commun.

## **2 - Adressage : dénomination des voies et lieux-dits**

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (dénomination des voies et des lieux-dits, numérotation des constructions), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts, revêt un intérêt majeur. Il améliore les services aux citoyens et aux entreprises : intervention des secours, livraison du courrier, raccordement à la fibre optique, etc.

Lors de sa séance du 25 mai 2023 (délibération n°2023-027), le conseil municipal a autorisé l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination des voies et lieux-dits et de la numérotation des constructions.

Le travail engagé a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales et des lieux-dits, sur laquelle il vous est proposé de vous positionner.

Vu, le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

Vu, la délibération n°2023-027 du 25 mai 2023, par laquelle le conseil municipal a validé le principe de procéder à la dénomination des voies et des lieux-dits et à la numérotation des constructions de la commune d'une part, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre d'autre part.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'adopter et de valider les dénominations des voies et lieux-dits suivantes, telles que présentées dans le tableau et sur la carte, en annexe de la présente délibération ;

<b>Nom actuel</b>	<b>Dénomination de voie proposée</b>
Rue Lechevalier	<b>Rue Le chevalier</b>
La Petite Siouville	<b>Route de Dielette</b>
La Petite Siouville	<b>Route du la petite Siouville</b>
La Petite Siouville	<b>Chemin du mouet</b>
La Petite Siouville	<b>Route des bannis</b>
La Petite Siouville	<b>Impasse de La Noé</b>
La Petite Siouville	<b>Route de Tréauville</b>
Avenue des Peupliers	<b>Avenue des Peupliers</b>
Beuzembec	<b>Chemin de Beuzembec</b>
Boulevard André Michel	<b>Boulevard André Michel</b>
Boulevard Ferdinand Deveaud	<b>Boulevard Ferdinand Deveaud</b>
Boulevard Henri Cornat	<b>Boulevard Henri Cornat</b>
Chemin de Beusval	<b>Chemin de Beusval</b>
Chemin des Banques	<b>Chemin des Banques</b>
Chemin des Perruques	<b>Chemin des Perruques</b>

Chemin des Ruettes	<b>Chemin des Ruettes</b>
Chemin du Faudais	<b>Rue Alphonse Sarchet</b>
Chemin les Costils	<b>Rue des Costils</b>
Cheminement des Fèves	<b>Chemin des Fèves</b>
Cité de la Garenne	<b>Rue de La Garenne</b>
Cité des Mielles	<b>Rue des Mielles</b>
Hameau Couvert	<b>Rue du Hameau Couvert</b>
Hameau Couvert	<b>Rue du Closet</b>
Hameau Couvert	<b>Impasse des beaux jardins</b>
Hameau Es Francs	<b>Rue du Hameau es Francs</b>
La Bergerie	<b>Chemin de la Bergerie</b>
La Viesville	<b>Rue de la Viesville</b>
La Viesville	<b>Rue de La Bourgeoiserie</b>
Les Banques	<b>Chemin du Mont Saint Pierre</b>
Le Moulin	<b>Impasse du Moulin du Douet</b>
Le Pont Langlois	<b>Impasse du Pont Langlois</b>
Le Val	<b>Rue du Petit Val</b>
Le Val	<b>Route des Vaugrains</b>
La Houguettes	<b>Impasse du clos du pont</b>
Résidence des houguettes	<b>Impasse des Houguettes</b>
Martintot	<b>Impasse de Martintot</b>
Place des Tamaris	<b>Place Marcel Jacques</b>
Place du Général de Gaulle	<b>Place du Général De Gaulle</b>
Résidence les Ajoncs d'Or	<b>Rue des Ajoncs d'or</b>
Route des Écoles	<b>Rue des deux Écoles</b>
Route du Faudais	<b>Rue du Faudais</b>
Rue Albert Touraine Desvaux	<b>Rue Albert Touraine Desvaux</b>
Rue Alfred Rossel	<b>Rue Alfred Rossel</b>
Rue Amiral Lemonnier	<b>Rue Amiral Lemonnier</b>
Rue André Gosselin	<b>Rue André Gosselin</b>
Rue César Lenoir	<b>Rue César Lenoir</b>
Rue de l'Église	<b>Rue de L'église Saint Pierre</b>
Rue des Frères Frémine	<b>Impasse des Frères Frémine</b>
Rue des Tamaris	<b>Rue des Tamaris</b>
Rue du Seuil	<b>Rue du Seuil</b>
Rue Eugène Toulorge	<b>Rue Eugène Toulorge</b>
Rue Guillaume Fouace	<b>Rue Guillaume Fouace</b>
Rue Jean-François Millet	<b>Impasse Jean-François Millet</b>
Rue Jean Lefey	<b>Rue Jean Lefey</b>
Rue Jean Moulin	<b>Rue Jean Moulin</b>
Rue Jean Moulin	<b>Rue Simone Veil</b>
Rue Madame Albert Eustace	<b>Rue Madame Albert Eustace</b>
Rue Marcel Grillard	<b>Rue Marcel Grillard</b>
Rue Marcel Jacques	<b>Rue John Hunter</b>
Rue Pierre Lecoutour	<b>Rue Pierre Lecoutour</b>
Rue René Schmitt	<b>Rue René Schmitt</b>
Rue Théophile Viduvier	<b>Rue Théophile Viduvier</b>
	<b>Chemin des Charrières</b>
	<b>Chemin des Patûres</b>
	<b>Chemin des Palfondraies</b>
	<b>Chemin du Pont Helland</b>

- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3 - Dératisation**

Dératisation des réseaux d'assainissement sur l'ensemble de la commune (100 bouches d'égout)

L'intervention se fait obligatoirement à 2 personnes, il y a donc :

- 1 devis avec l'intervention d'un technicien + 1 agent de Siouville : 1 506 €
- 1 devis avec 2 de leurs techniciens : 2 272 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de choisir le devis avec l'intervention de deux techniciens.

### **4 - Attribution du marché du Parc de glisse**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu l'analyse réalisée par les maîtres d'œuvre, INGE-INFRA et ANTIDOTE SKATEPARKS en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

#### **Aménagement d'un parc de glisse de type carver-snake-flowpark**

- Marché ordinaire composé d'une tranche ferme et une tranche optionnelle, non alloti.
- Entreprise : SAS MASTELLOTTO TP  
76 Avenue Gaston Doumergue  
50 700 SAINT JOSEPH
- Montant du marché :
  - Tranche ferme : 487 979.11 € HT soit 585 574.93 € TTC
  - Sans tranche optionnelle

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

### **5 - SDEM rénovation éclairage public**

La rénovation de 23 candélabres sur la commune est prévue et le devis a été signé le 26/09/2024.

Les travaux seront réalisés en juillet.

UN candélabre solaire a été installé au niveau de l'arrêt de bus de la place de Tamaris.

### **6 - Information centre de loisir (CLSH)**

Le Service commun est d'accord pour s'occuper de la restauration des enfants pour le repas du midi et une convention de mise à disposition des locaux va être signée avec l'Agglomération du Cotentin.

Nous sommes en attente de la réponse de la Ligue de l'Enseignement ; Canton Jeunes ayant décliné la proposition.

Une réunion aura lieu pour fixer les tarifs. Les tarifs seront alignés sur les tarifs du centre de loisirs des Pieux.

Le centre devrait pouvoir accueillir les premiers enfants à la rentrée de septembre.

## **7 - Information divers travaux en cours et à venir**

- SDEM : la fin des travaux d'effacement sur le hameau Es Francs va avoir lieu prochainement. Un coût supplémentaire de 30 % avait été anticipé par le SDEM en raison de la nature complexe du sol.

- l'agrandissement du chemin de Beusval est en attente du fait de la non réponse d'un des propriétaires.

- la pose de la DECI de Beusval est programmée prochainement.

- la réfection de la route de la Viesville devrait être programmée courant 2025. Des travaux d'aménagement devront être effectués pour certains riverains en amont afin d'éviter les inondations récurrentes en cas d'orage.

- les travaux du Baligan sont maintenant terminés.

- le logement des écoles a été refait et loué à nouveau. Une entreprise est intervenue pour nettoyer les parties communes.

- Nous sommes en attente de la pose des clôtures du cimetière.

## **8 - Information programme période estivale**

Les poubelles de la plage vont être supprimées pour la période estivale et des panneaux explicatifs vont être mis en place.

28 juin : fête des familles à partir de 10h30, place des Tamaris

8 juillet : lancement du premier marché estival animé (structures gonflables, concert)

## **9 - Information école (cantine et travaux à venir avec le pôle)**

- Restauration scolaire : les travaux sont finis depuis quelques jours. La laine de verre a été retirée et remplacée. Les enfants devraient revenir dans leurs locaux jeudi 26/06.

- travaux dans l'école : la chaudière neuve sera remplacée par une pompe à chaleur. L'installation est prévue pour la rentrée.

-La PMI viendra effectuer un contrôle de la maternelle et la cantine le 7/07.

## **10 - Informations et questions diverses**

- Revoir la taille de certaines haies : rue César Lenoir ainsi que la rue des ajoncs d'Or

- Le café brunch qui devait s'installer ne sera finalement pas opérationnel pour cet été ; il est envisagé une ouverture pour le printemps 2026.

- Le logement du presbytère devrait être bientôt disponible.

- Les poteaux cassés sur les trottoirs doivent être limés à leur base pour des raisons de sécurité.

La séance est levée à 22h15  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.